

L'année 2021 dépend aussi de nous

Choisir l'avenir

Bien sûr, il y a des choses que nous ne maîtrisons pas : la progression ou pas de l'épidémie, le risque qu'elle nous atteigne ou un de nos proches, l'efficacité ou non des vaccins ...

Mais il y a des choses qui dépendent en partie de nous :

- 1) Les leçons de l'épidémie seront-elles tirées avec le renforcement des moyens pour la recherche et l'hôpital public ? Ou le gouvernement va-t-il poursuivre sa politique de casse, de suppression de lits, de baisse des effectifs ?
- 2) Les salariés et retraités vont-ils se retrouver à payer la note des milliards du plan de relance distribués sans condition aux grandes entreprises ? Ou allons-nous obtenir une amélioration de notre situation et le rétablissement de l'ISF ?
- 3) Le Gouvernement pourra-t-il utiliser le prétexte de l'épidémie pour restreindre durablement nos droits et libertés ? Ou allons-nous obtenir le retrait de la loi *sécurité globale* ?
- 4) Alors que l'épidémie a mis en lumière l'importance des « premiers de corvées », de l'humain et des relations sociales, allons-nous donner l'élan d'un monde plus juste, plus solidaire, ou nous résignerons nous à une société dominée par les intérêts financiers, le capitalisme et l'individualisme ?

Parce que les mobilisations de l'année 2020 ont permis de stopper le projet de retraite par points et obligé le gouvernement à promettre une « réécriture » de la loi sur la « sécurité globale », nous allons les prolonger en 2021.



Nous avons fort à faire

Les retraités ont besoin de se faire entendre pour la revalorisation des pensions, contre la taxation des mutuelles et le forfait-urgence !

Les personnels des hôpitaux seront à nouveau dans la rue le 21 janvier.

Les organisations syndicales CGT, CFDT, FO, CFE/CGC appelle les usagers à se mobiliser contre le projet Hercule de casse du service public de l'énergie.

Le collectif « StopLoiSécuritéGlobale » appelle à des actions les samedis 16 et 30 janvier.

Pour que la multiplication des actions par professions débouche sur une mobilisation forte et unie, la CGT, FSU, Solidaires, et les organisations de la jeunesse (UNEF, UNL, FIDL, UML) appellent à des

**Manifestations partout en France
jeudi 4 février**

Les retraités en seront, aux côtés des salariés, pour que le monde d'après soit plus souriant que le monde d'avant !

Défense des droits des retraités après un congé-senior

Nous avons engagé une procédure aux Prud'hommes contre Peugeot, concernant le non-paiement d'une partie des jours d'ancienneté pour les salariés qui partent en retraite après un congé-senior (préretraite).

Pour comprendre

De 2013 à courant 2017, après un congé-senior, PSA payait aux salariés partant en retraite, dans leur solde de tout compte :

- ✓ les congés d'ancienneté de l'année où les salariés étaient passés en congé-senior (pour ceux qui étaient passés en congé-senior **avant** le mois de juin)
- ✓ et les congés d'ancienneté de l'année suivante (pour ceux qui étaient passés en congé-senior **après** le mois de juin et qui avait donc acquis une partie de congés payés légaux pour l'année suivante).

C'est la simple application de la convention collective qui prévoit que pour bénéficier des jours d'ancienneté en juin, il faut avoir acquis des congés payés légaux pour l'année et être encore salarié de l'entreprise.

L'arnaque en douce

Courant 2017 semble-t-il, la direction PSA a changé la règle en douce sans rien dire à personne. Dorénavant, elle triche sur le solde de tout compte et ne paie plus ces jours.

En clair, elle considère maintenant que pour acquérir les jours d'ancienneté en juin, il ne suffit plus d'être salarié de l'entreprise mais qu'il faut être « en travail effectif ». Une condition qui n'existe pas dans la Convention collective.



Cadeau de départ à l'envers

Cette arnaque coûte à chacun 6 jours d'ancienneté, soit la bagatelle de 700 à 800 € ! Un « cadeau de départ » qui reste en travers de la gorge après 30 ou 40 ans passés dans l'entreprise !

Pour beaucoup de salariés, cette arnaque est passée inaperçue, noyée dans la complexité du solde de tout compte, mélangée avec la prime de départ et le paiement des compteurs.

Notre section syndicale a porté l'affaire devant les prud'hommes, le jugement devrait intervenir dans les prochains mois.

Vous pouvez retrouver les explications complètes et l'argumentaire sur notre site internet : <http://retraitescgtpsa.free.fr>

Êtes-vous concernés ?

Les salariés Peugeot partis en retraite depuis environ 3 ans, après un congé-senior, sont concernés.

S'ils ne se manifestent pas, ils risquent de se retrouver hors délai pour réclamer (la prescription est de 3 ans).

Merci donc de vérifier votre propre situation et de faire circuler l'information pour que nous puissions faire respecter les droits de chacune et de chacun.

En cas de doute, nous sommes à votre disposition pour les vérifications nécessaires.

Ce qu'on a fait ces dernières semaines

15 décembre en Cour d'Appel contre la CARSAT

En 2018, la CARSAT a « dématérialisé » les demandes de retraite de la Sécurité Sociale. Elle a donc cessé d'envoyer aux demandeurs le formulaire-papier en considérant qu'ils devaient se débrouiller sur internet. Ce n'est déjà pas facile pour tout le monde et certains doivent appeler ou écrire pour se faire envoyer l'ancien formulaire.

Mais pire, lors du passage à la procédure internet, la CARSAT a conservé pendant plusieurs semaines les anciennes lettres-type correspondant à la procédure-papier. Du coup, les demandeurs recevaient un courrier ne correspondant pas à ce qu'ils devaient faire ! Résultat : plusieurs dizaines de demandeurs se sont vu reprocher un dossier incomplet et ont perdu 2 mois de retraite : 2 mois sans aucun revenu !

Le 6 mai 2019, notre section syndicale a rencontré les responsables de la CARSAT à Dijon :

- ✓ Nous avons convenu de nouvelles lettres-type pour que les choses soient compréhensibles pour les suivants



- ✓ Mais, pour des raisons administratives aucune solution n'a pu être trouvée pour ceux qui avaient été piégés.

Notre section syndicale a donc porté l'affaire devant les Tribunaux pour que les « piégés » soient dédommagés du préjudice qu'ils ont subi. La Cour d'Appel de Besançon a entendu l'affaire le 15 décembre 2020. Le jugement est prévu le 2 février 2021. A suivre, donc...

Ce qu'on va faire dans les prochaines semaines

Préparation de la mobilisation du jeudi 4 février

En ce début d'année, les règles édictées par le gouvernement compliquent fortement notre activité syndicale, avec notamment l'impossibilité de trouver des salles publiques pour se réunir, car malgré l'autorisation de certaines municipalités, la sous-préfecture s'y oppose systématiquement.

Pour autant, les manifestations revendicatives de rue, que le gouvernement voulait interdire, restent autorisées sur décision du Conseil d'Etat, de même que les distributions de tracts.

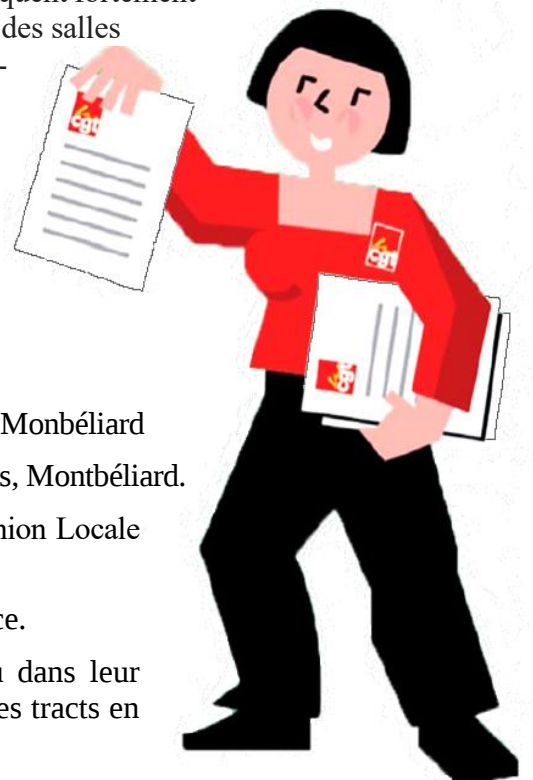
Pour préparer la manifestation unitaire du jeudi 4 février, nous distribuerons donc des tracts d'information et d'appel :

- Samedi 30 janvier à 10 H au marché d'Audincourt
- Mardi 2 février à 10 H au marché de la ZUP Petite Hollande de Monbéliard
- Mercredi 3 février 10 H rond-point du Leclerc, Pied des Gouttes, Montbéliard.

D'autres distributions seront vraisemblablement organisées par l'Union Locale ou l'intersyndicale.

Merci à celles et ceux qui pourront se joindre aux équipes sur place.

Que celles et ceux qui peuvent distribuer dans leur quartier ou dans leur commune se signalent pour que nous puissions ajuster le tirage des tracts en conséquences. Merci d'avance.



Du côté de PSA

Alliance PSA-FIAT : Naissance d'une multinationale géante !

L'alliance entre PSA et Fiat-Chrysler (FCA) donne naissance à Stellantis, une multinationale géante qui compte 400 000 salariés en Europe, en Russie, en Chine, en Afrique, aux USA ... et qui commercialise 19 marques de véhicules, de Peugeot à Dodge, en passant par Jeep et Maserati !

Pour les familles Peugeot et Agnelli, et plus largement pour les actionnaires il s'agit d'une opération visant à maximiser les profits et les dividendes avec notamment : les économies d'échelle (même pièce utilisée sur un plus grand nombre de voitures) l'accès à certains marchés (PSA pourra prendre pied sur le marché américain), sans oublier les gains de productivité par la chasse aux « doublons » (notamment dans les bureaux d'études qui doivent mettre au point les véhicules du futur, électriques, à hydrogène, autonomes ...).

Conséquences sociales ?

Cette fusion géante n'ira pas sans conséquence sociales importantes, dans les usines, dans les bu-

reaux d'études, dans le réseau commercial et dans la sous-traitance qui fera l'objet d'une sélection impitoyable. Un défi de solidarité internationale pour les syndicats et les salariés.

Optimisation fiscale

Le nouveau groupe a opportunément fixé son siège social aux Pays Bas, réputé pour son faible taux d'imposition sur les sociétés et les bénéfices. Une perte d'impôt pour la France qui n'a pas empêché les représentants de l'Etat, présents au capital de PSA de donner leur bénédiction lors de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Cadeau de mariage

Le groupe PSA ayant reçu des aides publiques massives dans la crise du Covid, il a fait mine de s'engager à ne pas verser de dividendes cette année à ses actionnaires. En lot de consolation, ceux-ci recevront gratuitement, à l'occasion du mariage avec FCA, les actions Faurecia qui appartenaient jusqu'à présent à PSA. Elle est pas belle la vie ?

Du côté de Sochaux

Débrayages au Ferrage

Après le premier confinement, Peugeot n'a pas repris tous les intérimaires et n'a pas remis en place toutes les équipes.

Les salariés du système 1 (production 308) travaillent donc avec une seule équipe, de 6H à 13H30. Mais comme cela ne suffit pas pour assurer la production, la Direction impose 2 heures de travail en plus chaque jour de 13H30 à 15H30 : La vie bouffée par le travail et la fatigue qui s'accumule.

Cerise sur le gâteau, la plupart de ces heures supplémentaires ne sont pas payées, mais mises dans des comptes de temps, qui restent à la disposition de la Direction pour les périodes où il y aura moins de commandes.

Les salariés paient leur chômage partiel de demain avec des heures sup non payées aujourd'hui !

Au Ferrage, plusieurs dizaines de salariés ont débrayé à plusieurs reprises pour exprimer leur ras-le-bol, demander la fin ou le paiement des heures sup et le retour des intérimaires. La direction a dû mettre un peu d'eau dans son vin en promettant de payer la moitié des heures sup.

Un recul qui est loin d'être suffisant mais qui donne confiance pour la suite.

Agenda

Samedi 16 janvier : Rassemblement à 14H rue piétonne (Montbéliard) contre le projet de loi sécurité globale

Jedi 4 février : Journée nationale de manifestations. Pour Montbéliard, heure et lieu à définir. Tenez-vous informés.

En raison de la situation sanitaire et de l'incertitude sur l'évolution des règles, nous ne pouvons toujours pas programmer ni notre Assemblée Générale 2021 ni les prochaines réunions de notre collectif-retraités,

En attendant et malgré les circonstances difficiles la CGT vous présente tous ses vœux pour la nouvelle année !